

IAME/FFSA – Fourniture des moteurs dans les catégories FFSA: Sénior, Master et Gentleman.



Le 2 mars 2020, en fin d'après-midi, heure locale UTC+ 1, la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) a publié un communiqué de presse officiel sur ses canaux habituels, (Site internet, réseaux sociaux, email envoyé par le service de presse FFSA), annonçant textuellement :

« La FFSA et IAME auraient conclu un contrat pour une période de cinq ans, de 2018 à 2022, pour la fourniture des moteurs dans les catégories Sénior, Master et Gentleman.

En raison de manquements par IAME à ses obligations contractuelles, la FFSA a été contrainte de résilier ce contrat.

Pour autant, dans l'intérêt des acteurs du karting, organisateurs et licenciés, cette résiliation ne soit effet qu'à compter de la saison 2021, de sorte que IAME restera exceptionnellement le fournisseur des catégories concernées jusqu'à la fin de la saison 2020.

La FFSA communiquera sur les choix sportifs et techniques qui seront opérés pour la saison 2021. »

IAME souhaite informer que cette décision a été prise de manière unilatérale par la FFSA sur la base de faits tendancieux et non prouvés, sans une vraie consultation avec le constructeur et motoriste IAME.

IAME réserve donc tous ses droits sur cette décision unilatérale de la FFSA.

IAME rappelle qu'elle est une entreprise disposant de plus de 50 ans d'expérience dans le sport Karting.

« Ce qui nous tient le plus à coeur, c'est le développement correct et équitable de notre sport sur toute implication politique ou personnelle. »

IAME s'assurera que la satisfaction de ses revendeurs et de ses clients soit préservée à tout moment et à tout prix.

IAME Comunicato FFSA-FRATélécharger